

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05-4

MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2021-05  
ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À  
L'ENTREPRISE RURALE

## Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

***Règlement numéro 2021-05-4 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2021-05 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions relatives à l'entreprise rurale***

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 janvier 2025 à compter de 19h00** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce premier projet de règlement vise à modifier diverses dispositions du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2021-05 et ses amendements afin de rendre admissible une demande d'usage conditionnel relative à l'entreprise rurale liée à une unité d'habitation sur les terrains adjacents à la route 348 localisés dans la zone M-17 (correspondant approximativement aux terrains localisés sur la route 348, entre la rivière Ouareau et le chemin des Frères), et ce, en concordance à la grille des spécifications de la M-17 créée au Règlement numéro 2021-02-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements.
4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions qui concernent spécifiquement la zone identifiée au présent avis;
5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
6. Les copies du premier projet de Règlement numéro 2021-05-4 et des plans du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements identifiant la zone concernée par le premier projet de règlement peuvent être consultées au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité:

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2024/premier-projet-r2021-05-4-modifiant-r2021-05-uc.pdf>

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/administration/R%C3%A8glements%20municipaux/r2021-02-annexe-1.pdf>

Donné à Rawdon, ce 18 décembre 2024

(signé) *Caroline Gray*

---

Me Caroline Gray  
Directrice générale adjointe et  
directrice du Service du greffe